Image not found or type unknown

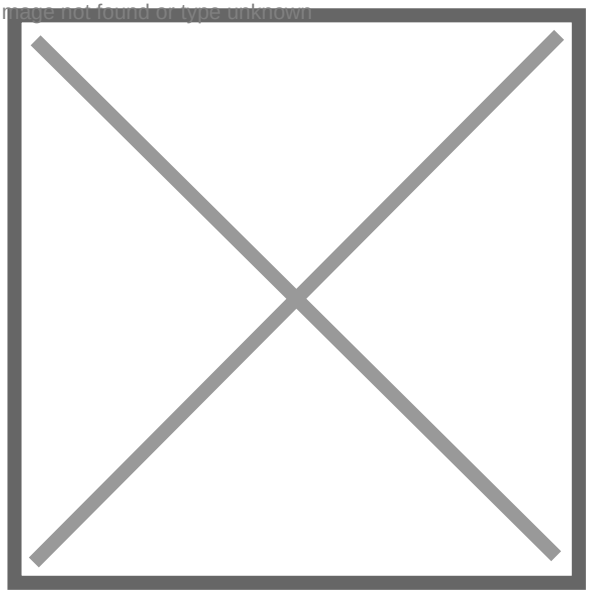

Preavis et reprise de bail

Par **didys**, le **23/05/2012** à **17:39**

Bonjour,
Je suis actuellement locataire d'un T2. Suite à de nombreux troubles de voisinages dans mon immeuble (dejection d'animaux dans les couloirs et l'ascenseur, vol et dégradation sur mon véhicule personnel, bruit a toute heure du jour ou de la nuit, aboiement de chien a toute heure), je vis un véritable calvaire. après plusieurs mise en demeure adressé à mon bailleur pour faire cesser ces nuisances, rien n'a été fait. Aujourd'hui j'ai donné mon préavis qui prend fin le 19 Juillet prochain. Cependant, le bailleur m'avait certifié que si je trouvais quelqu'un qui reprenait le logement tout de suite au 1er juillet, je pouvais quitter ce logement a cette date. Ils se sont egalement engagé a me trouver rapidement un remplacant, sachant qu'ils ont fait faire de nombreuses visites et je leur avait bien précisé que le logement serait disponible a partir du 1er Juillet. La commerciale etait au courant que ce logement etait disponible pour le 1er juillet
Un autre locataire est repreneur du logement pour la Fin Juillet. (le contrat a déja été signé)
Peuvent ils me reclamer le loyer du mois de juillet sachant que j'avais deja 2 repreneurs pour le mois de Juillet et ils ont préféré une autre personne qui ne reprenait que pour la fin Juillet.
Je precise que mon état des lieux de sortie est programmé pour la Fin Juin.
Merçi pour votre aide et pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **23/05/2012** à **17:56**

Bonjour, le bailleur n'est pas tenu d'accepter les repreneur que vous lui proposez, il choisit librement. Vous devez régler le loyer, le charges uniquement jusqu'à la fin de votre préavis donc le 19 juillet. Si vous désirez que votre état des lieu soit fait à la fin de votre préavis, c'est votre droit, faites le savoir par lrar au bailleur. le fait de faire l'état des lieu de sortie ou de

rendre les clés, ne vous dégage pas de payer jusqu'à la fin du préavis, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés